

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 07 février 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absents excusés : Vincent GOUDON ; Jean-Luc FAUCON donne procuration à Gilles SARACCO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2024

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2024.

2. Demande de subvention au SDED – Réhabilitation de la grange DUBOURG

Par délibération du 20 novembre 2023, la commune de REAUVILLE a adhéré à la Compétence Efficacité Energétique du SDED, à travers sa formule « Energie Plus ». Celle-ci récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de REAUVILLE projette des travaux de réhabilitation sur le bâtiment de la grange Dubourg pour les locaux de la nouvelle mairie, consistant notamment à la rénovation globale du bâtiment.

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 1 115 053 € HT dont 750 000 € HT pour le bâtiment.

Il est proposé au maire de solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de nouvelle Mairie et de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3. Demande de subvention DETR + Département de la Drôme – Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif – TRANCHE 1 : travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif, chemin de Grignan

Le Conseil Départemental de la Drôme est maître d'ouvrage pour la réhabilitation du système d'assainissement collectif et le cabinet BEAUR a pour mission la maîtrise d'œuvre.

Considérant les études d'avant-projet réalisées par le bureau d'étude BEAUR :

- **TRANCHE 1** : travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement chemin de Grignan.
- **TRANCHE 2** : travaux de de réhabilitation de la station d'épuration.

Il est proposé :

- De retenir l'étude d'avant-projet relative à la TRANCHE 1 : travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif chemin de Grignan.
- D'approuver la solution 1 pour la pose des réseaux d'eaux usées et pluviales en tranchée ouverte avec un montant de travaux estimé à 268 400 € HT.

- D'approuver le plan de financement prévisionnel global de la TRANCHE 1, incluant les études préalables, les honoraires et frais divers, estimé à 350 000 € HT ainsi que le reste à charge communal de 20%, soit 70 000 € HT.
- De solliciter le financement le plus élevé possible des financeurs et en particulier de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 et du conseil Départemental de la Drôme pour la réalisation des travaux de la TRANCHE 1.
- De décider de réaliser cette opération selon la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement collectif et de le mentionner dans le dossier de consultation des entreprises.
- De décider de poursuivre les études préalables pour définir la solution de la TRANCHE 2 : travaux de réhabilitation de la station d'épuration.
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4. Demande de subvention – Achat foncier et réhabilitation de la grange du tènement Dubourg pour installation d'une nouvelle mairie avec aménagements paysagers

Monsieur le Maire expose que le projet porte sur la réhabilitation de la grange Dubourg pour y installer les nouveaux locaux de la Mairie et aménager les abords en place et espaces de loisirs.

En effet, l'ouverture d'une nouvelle classe élémentaire en 2022 a conduit à transformer le périscolaire en classe et à dédier les locaux de la cantine au périscolaire également.

Pour faire face aux besoins de l'école et d'amélioration du confort d'accueil des enfants et de travail pour les enseignants, le transfert de la Mairie au tènement Dubourg s'est imposé, afin de libérer de l'espace pour agrandir les locaux et participer à leur accessibilité.

La maîtrise d'œuvre en infrastructure et en aménagement paysager a été confiée au Cabinet d'architecture KYPSELI, de Valence. Celui-ci a rendu un Avant-Projet Définitif en janvier 2024 pour un début de travaux espéré en juin 2024.

Les coûts estimatifs du projet s'élèvent à 1 115 053 €.

	Date de dépôt ou accusé réception	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
DETR 2024	Dépôt de la demande : janvier 2024	1 115 053 €	278 763 €	25
BONUS État (10%)			111 505 €	10
Conseil régional (*):		1 115 053 €	40 000 €	3,58
Conseil départemental (*):		1 115 053 €	411 975 €	36,94
Autres financements publics	FNADT, DRAC ... (*)			
	SDED	750 000 €	50 000 €	4,48
FINANCEMENTS PUBLICS : SOUS TOTAL ☺			892 243 €	80

		Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres	22 810 €	20
	Emprunt	200 000 €	
AUTOFINANCEMENT : SOUS TOTAL		222 810 €	20
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES		1 115 053 €	100

Il est proposé :

- D'arrêter le projet de : Achat foncier et réhabilitation de la grange du tènement Dubourg pour installation d'une nouvelle mairie avec aménagements paysagers,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter les subventions du plan de financement au taux le plus élevé possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du contrat région de la Région AURA, des aides du Département de la Drôme, Le taux peut atteindre 50 % du coût total du projet, des aides du SDED – Territoire d'Énergie.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5. Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Le Département propose une offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement composée de plusieurs missions.

La convention d'assistance technique proposée par le Département aux collectivités éligibles est pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois, avec au choix les missions SATESE, SATEP et INGENIERIE (cumul possible),

Pour rappel, la commune bénéficie déjà de la mission SATESE et concernant l'INGENIERIE celle-ci peut être demandée à tout moment durant les 3 ans de convention.

Pour la commune de Réauville, il est proposé de signer cette convention avec pour mission la SATESE et l'INGENIERIE.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Tarif du repas des aînés 2024 pour les adhérents du club Naustre Oustau non-résidents de la commune

Après plusieurs retours d'habitants de la commune, Monsieur le Maire propose de réunir les personnes de 65 ans et plus autour d'un repas le dimanche 17 mars 2024 plutôt qu'une animation selon les conditions suivantes :

- Pour les 65 ans et plus habitants la commune accompagnés de leur conjoint, le coût du repas sera pris en charge par la municipalité.
- Pour les 65 ans et plus adhérents du club Naustre Oustau non-résidents de la commune, le repas sera facturé 30 € par personne.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7. Convention de mise à disposition d'un agent

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2003 l'EHPAD de Grignan met à la disposition de la commune un agent pour assurer la comptabilité et l'urbanisme, sur la base de 20 heures/semaine.

La convention correspondante arrive à échéance le 7 mars 2024. Monsieur le Maire propose de prolonger cette convention d'un an soit du 8 mars 2024 au 07 mars 2025 en appliquant une diminution du temps de travail en passant à 16 heures hebdomadaires.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

8. Modification de l'indemnité du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire rappelle que lors des élections municipales en 2020, il avait été décidé que l'indemnité du Maire et des Adjointes serait à un pourcentage inférieur au taux maximal autorisé. Il est proposé d'appliquer le taux maximal à compter du 1^{er} mars 2024, soit

	Population	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} mars 2024	
		Taux (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute En euros	Taux (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute
Maire	- de 500 habitants	22.6%	927.97 €	25.5 %	1048.18 €
Adjointes	- de 500 habitants	8 %	328.84 €	9.9 %	406.94 €

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

9. Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif – étude hydrogéologique pour définir l'exutoire des eaux traitées.

Pour la réhabilitation du système collectif d'assainissement, il est prévu une étude de sol et hydrogéologique. Après consultation de 3 bureaux d'études spécialisés pour réaliser cette étude seule la société IDEES EAUX a répondu et fait une offre pour un montant de 21 762 € HT dont 5 350 € en tranche ferme (étude de sol) et 16 412 € en tranche optionnelle (étude hydrogéologique).

Il est proposé d'approuver le devis du bureau d'études IDEES EAUX pour réaliser l'étude de sol et hydrogéologique pour un montant de 21 762 € HT.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Immeuble Vigne :

Un groupe de travail communal composé de Lauriane Moine, Monique Allègre, Marc Gasser, Jean-Luc Faucon, Christian Bernard, Fabrice Prave et Norbert Perrin s'est réuni le vendredi 9 février 2024 et à la suite des échanges il est décidé de ne pas préempter l'habitation qui jouxte l'immeuble côté rue de la Croix.

Tènement DUBOURG :

Le montant de l'acquisition du tènement DUBOURG s'élève à 400 000 € environ. A cela, il faut soustraire la vente de la parcelle 688 d'un montant de 85 000 €. Les acquéreurs potentiels de la parcelle 686 ont renoncé à la vente, nous devons rechercher un nouvel acquéreur.

L'ensemble du tènement doit être acheté au 1^{er} semestre 2024 et sera payable sur deux exercices comptables (1^{ère} mensualité en 2024 et le solde en 2025).

Le Maire propose de se réunir très prochainement pour discuter du devenir des parties non affectées, écurie, ensemble des étages.

Le Maire rappelle que la Région peut financer jusqu'à 30% d'un projet de création épicerie + tiers-lieu un dossier sera déposé et propose de remplir une demande « leader » qui permet de bénéficier d'aide européenne.

Opération de l'état 5 000 équipements sportifs :

Il est envisagé d'utiliser le parc fermé du tènement Dubourg pour créer un lieu intergénérationnel. Les jeux pour jeunes enfants se situant à l'espace LONGARE seraient démontés pour y être installés.

La commune va déposer sa candidature pour bénéficier d'aide de l'état pour ce projet d'aménagement de jeu à destination des enfants et des adultes à l'espace DUBOURG. Le Maire rappelle que la caisse d'allocation familiale peut participer sous forme de subvention. Monique ALLEGRE, Fabrice PRAVE et Lauriane MOINE vont monter un dossier avant mi-septembre 2024.

Commission finances :

D'après les premiers calculs le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de 123 350 €. Ce montant sera affecté sur le BP 2024 en investissement pour 110 372 € et en fonctionnement pour 12 978 €.

La commune a perçu le FCTVA de 2022 pour 31 290 €.

Une nouvelle réunion de la commission finances est programmée le mardi 27 février 2024 à 18h30.

Réseau électrique :

Le réseau électrique du centre village connaît des baisses de tension. Territoire d'Energie SDED en collaboration avec Enedis va installer un nouveau poste dans le centre du village. Une réunion est prévue le mercredi 14 février. Le coût des travaux sera à la charge du SDED.

Marc GASSER précise que sur l'éclairage public il reste à terminer le remplacement de 2 ampoules et des coffrets de commande. Normalement les travaux devraient être terminés d'ici fin février 2024.

Le poteau électrique qui se situe rue des Buissonnets va être remplacé par le SDED.

Projet repas des voisins d'Aiguebelle :

Le Père Georges a sollicité les communes de Montjoyer, Réauville et Roussas pour organiser une visite en détail de l'abbaye le 18 mai 2024. Celui-ci invite tous les habitants à venir avec leur pique-nique pour partager ce moment de découverte. La commune de Réauville a répondu favorablement à cette proposition.

Le 28 février une rencontre à Aiguebelle avec les moines, les 3 communes va permettre de caler l'organisation

de cette « journée des voisins » du 18 mai.

La Gaffe :

L'office français de la biodiversité a fixé une réunion le 22 février prochain pour reparler du projet fait il y a 2 ans.

Le Maire rappelle que l'agent technique passe contrôler le siphon chaque semaine (document à compléter + photo).

Il rappelle aussi que l'OFB et la gendarmerie avaient convoqué le Maire, l'agent communal et un conseiller municipal à la suite de la destruction du barrage des castors.

Le tribunal a condamné la personne considérée coupable à une amende de 300 €.

Forage et puit :

Pour donner suite à une nouvelle plateforme informatique permettant de déclarer les forages et les puits, le Maire souhaite établir une liste des personnes qui n'utilisent pas le réseau d'eau potable mais qui rejettent les eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif, afin que les personnes concernées payent au minimum un abonnement à l'assainissement, et un forfait de consommation. Pour cela, la commune va se renseigner pour entreprendre les démarches.

Projet Concordia :

L'association Concordia organise des chantiers participatifs. La commune de Réauville a fait appel à l'association pour le chantier de réfection du muret en pierre séparant la route départementale du tènement DUBOURG. Le groupe d'une quinzaine de jeunes de 15 à 18 ans viendra du 7 au 21 août 2024. Ils camperont sur le terrain DUBOURG et pourront être rapatriés en cas de pluie à la salle polyvalente ou l'école. Pour les sanitaires, ils utiliseront la salle de bains de DUBOURG et celle du local de la Grand'Rue.

Parking tènement DUBOURG :

Pour permettre aux clients qui vont à l'épicerie « chez Paulette » de garer leurs véhicules, la commune a signé une convention avec la propriétaire du terrain de l'autre côté de la route d'Allan. La commune va entreprendre les travaux (passage piétons, aménagement du terrain) d'ici peu. Ce parking contiendra une dizaine de places.

Bâtiments communaux :

Local Grand'Rue : la réparation de la toiture à la suite d'une fuite va être réalisée dans les 15 jours à venir.

Grand appartement au-dessus de la mairie : le vélux fuit et va donc être changé d'ici peu. Il faut aussi reprendre le solin et nettoyer les chéneaux.

Véranda école et mairie : il faut reprendre l'étanchéité des deux vérandas car lorsqu'il pleut de l'eau s'infiltré à l'intérieur.

Salle Derz'ass : il faut faire intervenir une entreprise de dératisation.

Rénovation des croix :

Le montant total de la rénovation des croix s'élève à 37 500 € subventionnable à 50 %. L'association EPR pourrait participer à hauteur de 16 000 € sur 2 ans. A voir avec d'autres organismes pour des aides.

2684watts :

Christian BERNARD a participé à une réunion à Taulignan qui fût fort intéressante.

Procédure d'expulsion :

La procédure menée par l'état à l'encontre de la personne qui habite illégalement un logement insalubre dans une zone protégée de captage de l'eau potable est toujours en cours et devrait se concrétiser au printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Prochain Conseil municipal en mars 2024 à 18h45, salle du Conseil.

Lauriane MOINE
Secrétaire de séance

